

Compte-rendu de la réunion de la Commission Culture/Sports Lundi 7 avril 2014 à 18h 30.

Commission Culture/Sports : personnes présentes : Michel MERELLE, Isabelle COLUMEAU, Patrice GRUCKERT, Marie-Christine CALAIS, Christian TOUREILLE, Fabienne FESQUET ; personnes excusées : Tania MERCEREAU, Franck ANDRIEU, Isabelle BOISSON

Personnes présentes : Marie-Hélène BRESSON, Claude DUCROS, Sonia FERRERES.

Ordre du jour :

1) Convention club de Tennis.

Mr Claude Ducros et Mme Marie-Hélène Bresson du Tennis Club de Sumène, dressent un bref historique de la convention et du fonctionnement du Club, précisant que la précédente convention était quasiment identique à la future convention.

A noter des précisions diverses concernant les tarifs de cotisation au Tennis Club (licence et assurance comprises) et autres points :

- 40 € an pour les adultes
- 21 € par an pour les moins de 18 ans
- selon le règlement intérieur du TCS, la cotisation est valable du 1 octobre au 30 septembre de l'année suivante
- si l'accès aux courts est réglementé, l'accès au mur est libre.
- chaque licencié a une clé d'accès aux courts, clé non-falsifiable, et ce en échange d'une caution.

Le débat porte ensuite sur l'accès aux courts pour les personnes non-adhérentes au TCS, A l'heure actuelle il existe une formule pour les vacanciers (CF article 5.4 Autres Usagers, de la future convention), il est demandé si cette formule pourrait être étendue aux Suménois souhaitant pratiquer ponctuellement le tennis. Selon les responsables au TCS, ce ne serait pas souhaitable, difficultés d'organisation et d'assurance, manque d'incitation à adhérer au club. Cependant il est admis que pour les Suménois, 2 cours d'essai gratuits seraient possibles avant d'adhérer au TCS.

En conséquence, l'article 5.4 de la future convention serait à rédiger comme suit :

« - Locations : des joueurs non adhérents peuvent louer un court dans les conditions suivantes : Avant de pénétrer sur le court, les joueurs doivent régler le montant de la location dans le lieu affiché sur le tableau d'information. La mairie et l'office de tourisme en seront avertis. Les joueurs peuvent acheter une carte de location *((à la journée ou à la semaine))* licence non comprise. Cette carte peut être achetée pour plusieurs joueurs d'une même famille. Elle est valable uniquement sur la saison en cours.

Pour les Suménois, 2 cours d'essai sont possibles gratuitement, en justifiant d'une assurance, pour cela s'adresser directement aux responsables du TCS ; au-delà de ces 2 cours d'essai, l'adhésion au TCS sera nécessaire.

- Les cartes seront délivrées par un des membres du bureau, un commerçant local volontaire et à l'office de tourisme »

Il est rappelé qu'un Procès Verbal de réception des travaux doit être fait avec la « ST Groupe », dès que les travaux seront complètement terminés.

Mme Marie-Hélène Bresson demande que Mr Jean-François LARNAC, du Comité Départemental du Gard, soit officiellement prévenu de la fin des travaux.

Il est suggéré la signature de la convention ainsi modifiée et que ce point soit ajouté, comme question diverse, à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal en date du jeudi 10 avril 2014.

2) Jumelage Quistinic-Sumène

Mr Christian Toureille, président du Comité de Jumelage, intervient pour souligner qu'au-delà de la question de la prise en charge par la commune des festivités prévues au WE de Pentecôte pour l'accueil de la délégation de Quistinic pour la signature « retour » de la charte, la question est de savoir si la municipalité souhaite ou non poursuivre ce jumelage.

a) accueil de la délégation de Quistinic au WE de Pentecôte 2014

A propos de l'accueil de la délégation de Quistinic au WE de Pentecôte, la commission n'a pas obtenu de budget prévisionnel de la part du Comité de Jumelage, Mr Christian Toureille annonce globalement 2500 € de frais correspondants à la prise en charge

- d'un pot d'accueil de la délégation de Quistinic, hébergeurs, élus (environ 60 personnes : coût 10€/personne) le vendredi 6 juin en soirée

- Cérémonie officielle de la signature, le dimanche 8 juin,

Apéritif offert par la municipalité : Invités: La délégation de Quistinic, les membres du comité, les membres du conseil municipal, les présidentes, présidents des associations, les directeurs et directrices des écoles, les Suménois.

Repas offert par la municipalité : Invités: La délégation de Quistinic, les membres du comité, les membres du conseil municipal, soit environ 80 personnes (coût 25€/personne).

Il est à noter que ces frais de réception ont été prévus lors du budget primitif, et que Mr Christian Toureille précise que dans les années à venir des tels frais ne seraient pas reconduits et qu'il s'agit de frais exceptionnels pour la signature « retour » de la Charte de Jumelage.

Il est rappelé qu'en CM il a été annoncé que la délégation de Quistinic serait reçue en retour de l'accueil offert à la délégation de Sumène à l'été 2013.

b) à propos de la poursuite du jumelage

Les avis favorables mettent en avant une ouverture culturelle, source d'échanges entre les deux communes concernées, le fait qu'un projet avec les écoles, en vue d'un séjour à Quistinic, est en cours et permettrait d'amorcer la concrétisation du jumelage.

Les avis défavorables mettent en avant le fait que peu d'associations de Sumène ont actuellement souhaité participer à ce jumelage, que les projets du Comité de Jumelage concernant le voyage scolaire (prévu en 2015/2016) engageraient des frais pour la commune estimés à 6000 €, certaines personnes présentes disent ne pas avoir la disponibilité pour s'engager suffisamment dans ce jumelage et d'autres souhaitent que les finances consacrées au jumelage soient attribuées à des actions concernant une plus large partie de la population de la commune .

En cas de poursuite du jumelage, il est demandé que la convention qui lie la Commune et le Comité de Jumelage soit révisée pour préciser un plafond des frais de représentation et du montant de la dotation, à la charge de la commune.

A noter qu'une subvention de 1600 € a été versée au Comité de Jumelage, elle a été calculée sur la base d'1 € par habitant de la commune, Mr Christian Toureille précise que cette somme ne sera utilisée que pour la réalisation des futurs projets du Comité de Jumelage (actuellement voyage scolaire) et que si ce projet ne devait pas être finalisé, cette somme serait restituée conformément à la Convention.

Il est demandé à ce que la question du jumelage (réception de la délégation de Quistinic et poursuite du jumelage) soit ajoutée, à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal si possible le jeudi 10 avril.

3) Subvention exceptionnelle Association de pêche

L'AAPPMA représentée par Mr. Raymond FABRE organisera le 31 mai 2014 une « fête de la pêche » pour les enfants de Sumène.

Il est suggéré d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 €.

4) Autorisation nouveau parcours Caisses à savons Comité des Fêtes.

Le Comité des Fêtes, représenté par Mr Thomas DELPUECH, demande pour l'organisation, le samedi 16 août entre 15h et 19h, de la course de caisses à savon qu'un nouveau parcours soit autorisé : Départ des Lieures et arrivée au Plan.

Ce parcours nécessite la fermeture de la déviation et de la route de Metgès.

Le Comité des Fêtes s'engage à mettre en place un dispositif de déviation pour les trajets Sumène – le Vigan et Le Vigan- Sumène (mise en double sens de la Grand'Rue , avec feux tricolores et présence de bénévoles pour gérer la circulation).

Pour la route des Lieures aucune déviation ne semblant être possible le Comité des Fêtes s'engage à laisser passer les voitures en stoppant momentanément la course.

Il est suggéré de faire en premier lieu une demande d'autorisation de fermeture à la circulation auprès des services de Conseil Général (DGAIF), (Mr Patrice Gruckert suivrait ce dossier).

5) Autorisation Traversée de Sumène par le Cyclo-Club Gangeois

Le Cyclo-Club Gangeois , représenté par Mr Alain FERNEL, demande l'autorisation pour traverser la commune le dimanche 11 mai 2014, entre 7h et 10h.

Il est suggéré d'accorder cette autorisation.

6) Autorisation de passage Rallye Cigalois

L'ASA Cigaloise, représenté par Mr Yvon JOURNAUX, demande l'autorisation d'organiser le samedi 6 septembre 2014 une épreuve sur le parcours : D 20 de Sumène direction ST Martial, D 153 direction Sumène en passant par La Clède, La Cavalerie, Le Restouble, Le Pallier, Le Pont de la Mine, Direction Cézas par la D 317. Les concurrents feront 2 passages. C'est une épreuve spéciale avec fermeture programmée.

Des reconnaissances seront effectuées sur le trajet (sans fermeture) les dimanche 31 août 2014 et le vendredi 5 septembre 2014 entre 8h et 18h.

Il est suggéré de donner cette autorisation en stipulant aux organisateurs d'adresser un courrier aux riverains concernés et de gérer scrupuleusement la gestion des déchets le long du parcours, (Mr Patrice Gruckert suivrait ce dossier).

7) Autorisation de passage Critérium des Cévennes Historique

Le Cévennes Club Alpine Gordini , représenté par Mr Jacky MIALHE, informe sur le passage à Sumène , le samedi 17 mai 2014, du Rallye des Cévennes Historique , avec une étape de ce rallye entre 11h et 15h à Sumène.

Il est suggéré de prendre un arrêté pour réserver la place du Plan pendant cette période, (Mr Patrice Gruckert suivrait ce dossier).

8) Etude planning d'utilisation de la halle aux sports par l'association de basket, saison 2014/2015, suite à changement rythmes scolaires.

Le Club de Basket, représenté par Mme Patricia BOISSON, signale qu'en fonction de la modification des rythmes scolaires prévue à la rentrée 2014, les entraînements de basket pour les enfants qui se font actuellement le mercredi matin ne pourront plus se faire, elle demande donc que la Halle aux Sports soit mise à la disposition du club dès 13h le mercredi.

Il s'avère qu'actuellement la Halle aux Sports est utilisée par le Club de boxe le mercredi en début d'après-midi.

Il est suggéré de contacter le responsable du Club de boxe pour voir s'il est possible soit de déplacer l'activité à la salle moyenne du Diguédan en gardant les mêmes horaires, soit de chercher d'autres horaires à la Halle aux Sports, en sachant qu'elle est très occupée. (Mr Michel Merelle suivrait ce dossier)

Mme Patricia BOISSON demande la mise en place d'un miroir pour « sécuriser » la sortie des véhicules de la cour de la Halle aux Sports.

Il est dit que ce type de miroir n'est pas forcément sécurisant, donnant des illusions d'optique, et que le coût pourrait être estimé à 400 €

Il est suggéré de prendre avis et de renseigner sur le coût (Mr Patrice Gruckert se chargerait de se renseigner à ce propos).

9) Questions diverses

- ✓ Il est demandé qu'au plus vite le calendrier des réunions de commissions soit annoncé.

- ✓ Il est souhaité que lors de la prochaine réunion de la Commission Culture/Sports, il soit abordé, en plus des questions courantes à traiter, des projets d'animation culturelle ou sportive proposés par la Commission.

- ✓ La commission Culture/Sports fixe au mardi 29 avril à 18h 30 sa prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 21h

Président de séance : Mr Patrice Gruckert

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine Calais